COMITE SYNDICAL DU SMEGREG
REUNION PLENIERE DU 12 JUIN 2019
PROCES – VERBAL

MEMBRES PRESENTS	
M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller métropolitain
MEMBRES REPRESENTES	
Mme Anne BREZILLON *pouvoir donné à M. TURON*	Conseillère métropolitaine
M. Pierre DURAND *pouvoir donné à M. RAYNAL*	SIAO de Carbon-Blanc
M. Bernard GARRIGOU *pouvoir donné à M. RENARD*	Conseiller départemental
Mme A. SEJOURNET *pouvoir donné à M. CAMEDESCASSE*	Commune de Libourne
MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES	
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Dominique FEDIEU	Conseiller départemental
Mme Anne-Lise JACQUET	Conseillère métropolitaine
M. Kevin SUBRENAT	Conseiller métropolitain
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION	
M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnau de Médoc
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mlle Fernanda CAVALCANTI	SMEGREG
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Charles LAHOUSSE	SIAEPA coteaux de l'estuaire
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO de Carbon Blanc
M. Jacques MAUGEIN	SIAEPA du Cubzadais Fronsadais
Mme Hélène PELTIER	Département Gironde
M. Eric RIVET	Bordeaux Métropole
Mme Danielle SECCO	SIAEPA de Saint Selve

Monsieur TURON ouvre la séance à 9h30.

Monsieur CAMEDESCASSE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (10 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal de la réunion du 26 février 2019

Ne donnant lieu à aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2018

La parole est donnée à Mme Bégué pour une présentation du compte de gestion transmis par Mme le Payeur départemental. Ce compte de gestion fait apparaître un résultat global de clôture de l'ordre de 790 000 €, résultat qui sera reporté sur l'exercice 2019.

Sur proposition du Président, le Comité syndical adopte le compte de gestion qui lui a été présenté à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

3. Compte administratif 2018

La présidence de la séance est confiée à M. Raynal en tant que doyen d'âge des délégués présents, M. Turon ayant quitté la salle.

Mme Bégué présente les grandes masses du compte administratif 2018 et le résultat excédentaire.

M. Renard souhaite une analyse de cet excédent qui est conséquent.

M. de Grissac présente une diapositive retraçant les participations statutaires, les résultats budgétaires et les restes engagés sur les trois dernières années ; en fin d'année 2018, l'inscription de recettes supplémentaires (aides financières de l'Agence de l'eau) couplée à l'abandon du projet d'élaboration d'un schéma départemental d'alimentation en eau explique l'importance de cet excédent.

M. Renard met en avant le principe d'annualité budgétaire.

En réponse à une question de M. Raynal, Mme Bégué précise que les aides financières de l'Agence de l'Eau concernent bien 2018 (elles ont été notifiées en novembre 2018) et sont relatives à l'animation du SAGE et aux Espaces Info Economies d'Eau.

Mme Secco demande si, par conséquent, le SMEGREG va rembourser les contributions aux membres.

M. de Grissac précise que 537 156 € sont déjà engagés. En effet, les études étant toutes affectées en section de fonctionnement, le SMEGREG est tenu d'engager la totalité des crédits consacrés nécessaire à la réalisation d'une étude même si l'étude et les dépenses se déroulent sur plusieurs exercices, comme c'est le cas par exemple pour l'étude du Cénomanien sud Gironde. Cette obligation d'engagement de la totalité des sommes nécessaires explique pour partie l'importance des reports.

M. Renard trouve que malgré l'étalement de réalisation des opérations, le montant de l'excédent est très conséquent.

M. de Grissac souligne le fait que l'importance de ces reports cette année est notamment liée à l'annulation ou à la mise en attente d'opérations pour lesquelles les crédits avaient été engagés.

M. Raynal prend la parole et met au vote le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (8 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le compte administratif 2018.

M. Renard réitère sa demande d'une fiche explicative du résultat 2018. M. Turon rejoint l'assemblée.

4. Affectation du résultat 2018

A la demande de M. Turon, Mme Bégué présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2018.

M. Turon indique que la révision des contributions des membres pourrait être étudiée pour l'année prochaine, sans que le fonctionnement de la structure soit compromis.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 pour, 0 contre, 0 abstention), la proposition d'affectation des résultats est adoptée.

5. Adhésion nouveaux membres au SMEGREG

A la demande de M. Turon, M. de Grissac présente ce rapport.

Les caractéristiques des trois syndicats candidats (SIEA du sud Bazadais, le SIAEPA de Castets en Dorthe et le SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne) sont présentées.

M. Turon se félicite de ces demandes d'adhésion mais constate que les rendements des réseaux de ces services sont faibles. Il exprime le souhait de voir s'améliorer leurs performances.

Mme Martin Rolland demande si le prix du m^3 d'eau vendu par ces collectivités est affiché.

M. Renard fait le distinguo entre les deux volets de cette question : d'une part l'accès à des ressources sur lesquelles il y a nécessité de diminuer les prélèvements grâce à des ressources de substitution et, d'autre part, la gestion des réseaux qui est au cœur des domaines d'intervention de plusieurs acteurs. Pour le premier, le SMEGREG a pleinement compétence tandis que pour le second le Département met à disposition des collectivités une ingénierie. Les rôles de chacun doivent être clarifiés et sont complémentaires.

M. de Grissac précise que cet affichage des rendements sert à illustrer le fait que si ces services souhaitent accéder à la ressource, leur performance doit être satisfaisante du point de vue du SAGE et impose une amélioration de leur performance : c'est là tout le travail préalable du Département.

M. Renard approuve cette analyse de différenciation des compétences de chacun pour une meilleure lisibilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical se prononce favorablement sur les demandes d'adhésion au SMEGREG exprimées par ces trois collectivités et prend acte du fait que l'adhésion du SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne reste conditionné au résultat de la consultation des communes qui composent ce groupement.

6. Modification du programme d'actions 2019

La parole est donnée à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport via un diaporama.

Tout d'abord les opérations en cours :

- Cénomanien du sud Gironde :

M. Turon demande des précisions sur les forages destructifs, M. Raynal sur les volumes ainsi que sur les relations avec les propriétaires des terrains.

M. Camedescasse relève que la communication est importante.

M. Turon évoque la question générale des territoires qui servent au développement des autres et donc celle, tout à fait légitime, des contreparties.

M. Renard ajoute que c'est l'un des objets du schéma départemental de l'eau potable et que la question de l'accès à la ressource se pose aussi de manière sociétale.

M. Turon précise qu'il ne s'agit effectivement pas de contrepartie financière.

M. Clément fait part de sa satisfaction et formule l'articulation entre les PLU, la disponibilité de la ressource et les évolutions de populations

M. Turon affirme que les prises de conscience sont aujourd'hui beaucoup plus complètes, la question reste fondamentale pour le futur notamment à la lecture du rapport d'Acclimaterra sur les changements climatiques.

M. de Grissac reprend la présentation et aborde le projet de partenariat avec le GAAO (Armée de l'air) pour la réalisation de forages.

- Recherches de ressources SIAEPA de Bonnetan et SIAEP de Targon :

Les nouvelles dispositions du 11e programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont pour conséquence que ces deux syndicats souhaitent porter la maîtrise d'ouvrage directe avec accompagnement technique du SMEGREG au travers d'une mise à disposition temporaire d'agents du SMEGREG ou une prestation d'ingénierie en quasi régie.

M. Renard observe que ce sont donc les syndicats qui supporteront l'aléa, alors le SMEGREG dans ce cas ne remplit plus sa mission exploratoire et demande si cette mise à disposition ne pose pas de problème en termes juridiques.

A la question de Mme Martin-Rolland sur les modalités, M. de Grissac répond que cette mise à disposition pourrait être proratisée au mois.

Mme Martin-Rolland souhaite connaître la motivation de cette procédure et demande si c'est parce-que les agents du SMEGREG ne sont pas occupés à 100%.

M. de Grissac indique qu'une maîtrise d'ouvrage en interne occuperait les agents du SMEGREG de la même façon, les collectivités ayant fait part de leur choix délibéré pour la porter.

De plus, une mise à disposition doit être encadrée surtout lorsqu'elle est ponctuelle.

M. Renard estime que cette proposition constitue une évolution des pratiques qui ne correspond pas à l'origine de l'adhésion du Département au SMEGREG, à savoir supporter le risque de la recherche de ressources ; alors la question du maintien du Département dans une structure fonctionnant ainsi se pose.

M. Raynal interroge sur l'existence d'études préalables permettant de réduire l'aléa.

M. de Grissac répond qu'en termes de coût principalement, la meilleure solution reste d'aller voir. Il rappelle que l'évaluation du risque d'échec est faite à chaque fois, dans l'objectif d'identifier si une mutualisation de ce risque est nécessaire, et que, s'il n'y a pas de risque, le SMEGREG n'intervient pas.

M. Renard souhaite que le Comité syndical se positionne ; la délibération devra faire apparaître le pourquoi de cette proposition.

M. Clément ajoute qu'il faudra également préciser qu'elle ne sera autorisée qu'à titre dérogatoire.

M. Renard conclut en espérant qu'une telle mise à disposition gracieuse soit valorisée et que les échanges soient formalisés en amont.

M. Guimon indique que l'Agence de l'eau n'a pas été sollicitée par le SIAEP de Targon.

- Schéma d'approvisionnement en eau potable des vallées Dordogne Isle Dronne :

La parole est donnée à M. Eisenbeis puis à Mlle Cavalcanti pour présenter ce rapport.

Mlle Cavalcanti présente à travers un diaporama le travail qu'elle a effectué durant son stage au SMEGREG : il s'inscrit dans le cadre du schéma d'approvisionnement en eau potable sur le territoire du Libournais et comprend une synthèse des données des services des eaux du territoire, une prospective d'évolution de la consommation et la définition de scénarios d'accès à la ressource en eau.

En réponse à une question de M. Renard, il est précisé que la vérification de la faisabilité des solutions potentielles ainsi que l'estimation des coûts feront l'objet d'une prochaine étape et seront externalisées.

M. de Grissac fait état de la proposition du Président d'achever là cette opération. La démarche, les données, leurs analyses pourront sans difficulté être reprises dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental porté par le Département. Les crédits ainsi libérés pourront être affectés à d'autres actions notamment des études relatives à des ressources mobilisables pour des substitutions sur l'axe Garonne.

M. Renard souligne la collaboration de la CATEP pour la fourniture des données et demande si le volet hydrogéologie a été évoqué sur ce secteur.

M. de Grissac indique que les seules ressources alternatives à l'Eocène sont, ponctuellement, les alluvions de la Dordogne.

M. Renard pense qu'il faut présenter ces solutions comme une extension du périmètre du volet hydrogéologique de la zone nord.

M. Turon salue le travail effectué sur le secteur.

Mme Peltier demande comment les territoires couverts et les partenaires vont être traités.

MM. de Grissac puis Eisenbeis répondent que le travail réalisé et la démarche globale vont leur être restitués.

MM. Turon et Renard résument : le Département va poursuivre l'étude dans le cadre du schéma départemental qui va s'appuyer sur l'ensemble de ces données collectées.

M. de Grissac reprend la présentation du rapport avec les études pour le compte de la CLE ou prévues par le SAGE Nappes profondes Gironde.

- Révision des VMPO

Il est proposé d'augmenter de 50 000 € les crédits votés pour cette opération, objet d'une convention de partenariat avec le BRGM, lors du budget primitif. Le rendu est attendu pour fin 2019.

M. Renard indique qu'il vote favorablement.

- Actualisation des besoins en ressources de substitution – prospective de la demande

Il est proposé une étude, sur plusieurs années avec des organismes de recherche, pour l'identification des variables explicatives des variations spatiales et temporelles de la demande en Gironde.

M. Renard demande si elle répond à la vigilance demandée par l'association « Vive la forêt ».

- Gisement économies d'eau dans les activités économiques : le cas des centrales à béton

Il s'agit d'une étude détaillée sur l'origine de l'eau alimentant les centrales à béton de manière à identifier un enjeu potentiel en matière de gestion des nappes profondes.

M. Turon rappelle que le secteur de l'hôtellerie a fait l'objet d'une telle réflexion.

M. de Grissac indique qu'il s'agit d'une guide pratique pour les économies d'eau destiné aux acteurs de ce secteur en Gironde, réalisé en interne.

M. Renard souhaite que le panel des secteurs d'activités étudié soit élargi.

- Prospective 2050 ou 2070 nappes profondes nord du bassin aquitain

Sollicitée par l'Agence de l'eau, l'objectif de cette prospective est de préciser la sensibilité des ressources souterraines au changement climatique, notamment en termes de disponibilité et de prélèvements, de manière à anticiper ces évolutions pour mieux aménager et s'adapter.

M. Renard demande si ce travail est fait en collaboration avec les porteurs des schémas départementaux.

M. de Grissac ajoute que les acteurs de la ressource en eau souterraine des départements limitrophes sont aussi partie prenante.

M. Renard souhaite que ces deux échelles puissent être associées et pose la question du rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. Turon suggère qu'il y ait une participation régionale.

M. Guimon indique qu'il n'y a pas eu de consultation officielle de l'Agence de l'eau.

MM. Renard et Turon recommandent que la Région soit aussi sollicitée officiellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical valide les modifications apportées au programme d'actions 2019 qui lui ont été présentées.

7. Assises de l'eau – Compétence gestion de la ressource

La parole est donnée à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport via un diaporama.

Une démarche est engagée pour fédérer d'autres structures en vue de l'inscription dans la législation d'une compétence spécifique gestion patrimoniale des eaux souterraines rattachée à la fois au petit et au grand cycles de l'eau.

M. Renard évoque la question, portée par l'ADF (assemblée des départements de France) de l'accessibilité à la ressource à l'échelle d'un territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte de la démarche engagée et des résultats qui peuvent en être attendus.

8. Questions concernant le personnel

La parole est donnée à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport qui comprend quatre points.

- Mise en place du télétravail

Le Comité syndical adopte les modalités d'exercice du télétravail telles que présentées et autorise sa mise en œuvre au sein de l'établissement à compter du 1er juillet 2019.

- Revalorisation des frais de mission et de déplacement des agents

Il s'agit de transposer le dispositif des frais de mission et de déplacement des agents de l'Etat au 1er mars 2019 qui revalorise les montants des taux des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement.

Le Comité syndical autorise l'indemnisation des agents en mission sur le territoire métropolitain, selon les modalités exposées et le remboursement des frais annexes dans la limite des sommes effectivement engagées.

- Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant

Le Comité syndical décide augmenter la valeur faciale des titres restaurant à 9 € avec un taux de participation de l'établissement de 50% inchangé.

- Modalités de mise à disposition de personnels du SMEGREG à ses membres

Il en a été question lors du rapport n°6 ; le Comité syndical autorise la mise en œuvre de ce montage.

9. Questions diverses

La parole est donnée à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport.

- Adhésion à l'association AcclimaTerra

Le Comité syndical décide d'adhérer à l'association AcclimaTerra et désigne comme représentant le Président du SMEGREG qui pourra se faire représenter par la personne de son choix au sein de l'assemblée délibérante ou des services.

- Régie avances : modification de la périodicité des versements

Le Comité syndical prend acte de la modification de la périodicité des versements des pièces justificatives de dépenses de la régie d'avances, désormais mensuelle.

- Dispositif d'animations pédagogiques « L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde » – Dispositions financières

Le Comité syndical adopte la modification des principes d'intervention pour permettre la prise en charge des frais de déplacement des associations partenaires y compris lorsque ceux-ci ont lieu sur le territoire de Bordeaux Métropole (soit sur l'ensemble du territoire girondin).

- Colloque eaux souterraines

M. Turon souhaite que les dates pressenties, à savoir les 30 et 31 octobre 2019, soient portées à la connaissance des membres du SMEGREG.

Le Comité syndical prend acte de l'avancement de l'organisation du colloque « eaux souterraines » et autorise la prise en charge des frais d'inscription des représentants des membres du SMEGREG souhaitant y participer.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur Turon remercie les participants et clôt la séance à 11h50.

Fait à Bordeaux, le 19 septembre 2019

Le secrétaire de séance

Allain CAMEDESCASSE